

THEME 3

I. Le collège unique est inégalitaire dans sa forme actuelle. (= nivellement par le bas)

A partir de la 6^{ème}, créer des groupes de niveau en rapport avec les évaluations en début d'année.

L'ATP actuelle est inutile, car il n'y a pas de correspondance entre l'enseignant « ATP » et l'enseignant « classe ». Les évaluations actuelles sont inutiles, lourdes et chères. La solution serait que chaque collège crée son évaluation avec les professeurs de la matière concernée.

La 5^{ème} doit avoir des groupes de niveau puis proposer la possibilité de choisir une option « générale » / « pré-apprentissage ».

Il faut cependant toujours laisser une passerelle pour intégrer d'autres niveaux.

II. Intervention des parents.

Les parents contournent déjà les règles des cartes scolaires (choix d'option que propose un établissement qui a une bonne réputation...).

Si les conditions matérielles, pédagogiques, sécuritaires et disciplinaires étaient améliorées dans le système éducatif, il n'y aurait plus d'étiquettes (bon/mauvais établissement) et les parents n'auraient plus à choisir.

Il demeure une incohérence : un élève du privé peut être renvoyé, un établissement public le récupérant, alors que l'inverse n'est pas possible. *Tout le monde doit avoir les mêmes règles de fonctionnement.*

THEME 5

I. Socle commun de connaissances, compétences au collège.

En 6^{ème}-5^{ème} : l'élève doit savoir lire, écrire, raisonner, s'exprimer (avoir un langage correct), avoir une culture générale, une ouverture d'esprit, un esprit critique, le goût de l'effort, de la rigueur et accepter l'autorité.

Dans ces niveaux, *il faut changer le programme de technologie dès la 6^{ème} pour permettre aux élèves d'aborder l'intelligence manuelle.*

A partir de la 5^{ème}, il faut permettre aux élèves de s'orienter vers un pré-apprentissage sans avoir eu à redoubler (barrière de l'âge à supprimer). *La décision d'orientation doit être décidée par les enseignants, les parents et les enfants.*

II. Règles de comportement à maîtriser au collège.

Les élèves doivent respecter les autres, le matériel, soi-même, les règles de vie en communauté (politesse), le travail donné par le professeur (« *les devoirs doivent être faits* »). Ils doivent savoir écouter les autres et faire preuve de tolérance. Ils doivent assimiler la *notion de droit ET de devoir.*

III. Evaluation.

Il s'agit d'oublier le brevet dans sa forme actuelle, mais d'envisager deux brevets :

- « brevet professionnel » permettant une orientation professionnelle rapide
- « brevet général » permettant une orientation vers des « études longues »

Ceci implique la *disparition du collège unique*, mais une évaluation en fin de 5^{ème} permettant cette bifurcation (avec une possibilité de changer d'avis en 4^{ème}).

THEME 15

I. Des responsabilités partagées.

Nous demandons à l'Education Nationale de tout prendre en charge, de tout régler.

Il faut responsabiliser les parents par rapport aux actes, à l'éducation de leurs enfants quitte à appliquer des sanctions aux parents, si ceux-ci ne répondent pas aux convocations de l'établissement ou en cas de défaut d'éducation.

Les parents doivent avoir des obligations envers l'école de leur enfant et doivent respecter les professeurs. Il faut un retour à l'autorité des personnels d'enseignement et d'encadrement (redoublement décidé par l'équipe pédagogique).

Il n'y a plus de moyens de sanction efficaces, ni de moyens de pression efficaces. Il y a trop de laxisme en général, surtout en ce qui concerne l'absentéisme qui pose un réel problème.

Nous avons de plus en plus d'élèves, mais pas assez de moyens en général : manque d'éducateurs (pas assez de suivi régulier des enfants à problèmes), pas de partenariat entre école et travailleurs sociaux.

Il est à envisager de créer une structure adaptée pour les élèves au comportement difficile.

Il faut remettre l'école primaire en adéquation avec le collège.

II. Sanctions.

Il faut une cohérence dans les sanctions prises ***depuis l'établissement jusqu'au rectorat.***

Une sanction efficace est une sanction juste, adaptée à l'élève et au délit, applicable immédiatement, concrète et ***non-négociable par qui que ce soit.***